

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon s'est associée depuis plusieurs années à différentes démarches concernant le développement de la filière textile-habillement, filière prioritaire du plan de mandat. Une réflexion globale avec la profession a permis de fédérer les partenaires autour d'un pôle textile-habillement, déjà pris en compte dans la délibération en date du 12 mai 1997 et dans celle du 27 mars 2000.

1° - Le contrat d'objectifs régional -

Par délibération en date du 12 mai 1997, une convention de partenariat concernant la création multisite du pôle textile régional a été signée entre la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, les communes de Lyon et d'Ecully, la profession textile-habillement et la Communauté urbaine.

Ce pôle textile régional a pour but d'apporter un environnement favorable aux entreprises grâce à des services performants et accessibles. Les objectifs portent sur l'innovation sous toutes ses formes. La recherche appliquée, l'aide à la création, la formation, le développement technologique et la promotion doivent apporter des services adaptés aux besoins des industriels.

Ce pôle s'articule autour de quatre composantes principales, dont deux dans notre agglomération :

- la composante technologique dont une grande partie est regroupée à Ecully : l'Institut textile de France (ITF), le Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN), le Centre technique de l'industrie de l'habillement (CETIH) et une partie de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH). La Communauté urbaine s'est engagée dans ce programme de 48,85 MF TTC en apportant une subvention de 13,20 MF à l'ITECH pour la construction d'un nouveau bâtiment, qui accueillera le tronc commun de l'enseignement d'ingénieurs d'ITECH. Le bâtiment d'Ecully doit être livré au printemps 2000,

- la composante formation textile, avec sa délocalisation à Roanne au sein d'ITECH, déjà réalisée,

- la plate-forme technologique sur les tissus médicaux à Saint Etienne, également en activité,

- la composante promotion-crédation des métiers et des produits du textile régional avec la construction du pôle de Lyon-Vaise (pointe nord du quartier de l'Industrie). La réalisation d'un nouveau bâtiment doit permettre de regrouper les différents acteurs professionnels dans un même site avec une vocation forte de promotion internationale de la filière. La Communauté urbaine s'est engagée, en 1997, à attribuer à la profession une subvention de 5,70 MF pour la réalisation de cette opération.

2° - La convention pluriannuelle textile-habillement -

Par délibération en date du 27 mars 2000, la Communauté urbaine, en liaison avec la ville de Lyon, a approuvé une convention pluriannuelle avec l'Association de coordination des industries textiles et de l'habillement (ATEXHA), qui coordonne l'ensemble des actions menées par ces professions et qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnels textile et habillement situés en Rhône-Alpes.

En cohérence avec le contrat d'objectifs régional et la politique du réseau des villes, un programme d'actions a été établi autour de trois objectifs importants, dont un concerne le pôle filière textile-habillement sur le site de Lyon-Vaise. La contribution de la Communauté urbaine a été complétée de 1 100 000 F, en plus de la subvention de 5 700 000 F prévue en 1997.

En effet, depuis 1997, le programme a été renforcé par l'accueil de nouvelles activités comme la SETIAG qui régit les transactions financières dans les relations commerciales entre tisseurs et ennoblisseurs, et les secteurs de la cosmétique et du cuir.

La délibération en date du 27 mars 2000 indique que chaque opération sera soumise au conseil de Communauté et fera l'objet d'une convention particulière. Une convention de site a donc été établie afin de définir précisément les conditions de réalisation.

3° - Le projet -

Le pôle textile-habillement prévoit l'implantation de plusieurs types d'organisme :

** Des organismes de promotion :*

- l'espace textile, centre de promotion et véritable centre de ressources (banque de données, médiathèque, bibliothèque) pour les entreprises de l'ensemble de la profession textile et habillement (250 mètres carrés utiles) avec sa vitrine création mode (180 mètres carrés utiles), ouverts à toutes les composantes de l'UIT (Union des industries textiles) et de l'UFIH (Union française des industries de l'habillement), en partenariat avec les promoteurs de salons (Première vision, Expofil, défilés de mode...),

- un club d'accueil pour les fournisseurs et clients, notamment étrangers,

- Maille in France qui organise Lyon mode city.

** Des associations à vocation textile et habillement*, spécialisées dans le domaine de la formation (FORTEXHA, CEPITRA) ou à caractère social (groupe UPESE, Caisse de congés payés).

** Des fédérations nationales et des organismes professionnels* ayant leur siège dans le Rhône : fédérations du tissage, du moulinage, du voilage, regroupées au sein d'UNITEX avec le groupement de la Maille Lyon et Grenoble, l'UNIHRA, le SETLR et le siège d'ATEXHA.

Cette maison du textile sera ouverte, bien entendu, aux activités amont (constructeurs de machines, tisseurs de fibres) du textile rhône-alpin et aux activités annexes (cosmétique, cuir...).

Le site de Lyon-Vaise sera développé sur un terrain de 8 000 mètres carrés nu, à l'exception d'une maison de maître, libre de toute occupation et à acquérir dans la pointe nord du quartier de l'Industrie. Le programme global du bâti après actualisation des études de programme et avant-projet architectural définitif ressort à 2 684 mètres carrés de SUN (surface utile nette).

Ces 2 684 mètres carrés de SUN concernent la construction d'un bâtiment neuf pour 2 124 mètres carrés de SUN et la réhabilitation d'une maison de maître de 560 mètres carrés de SUN.

Le coût global de ce projet est de 33 268 000 F HT (39 788 528 F TTC) :

- dont 32 900 000 F HT de programme immobilier, aménagements intérieurs compris,
- et 368 000 F HT d'équipements + transfert (déménagement).

Les ressources sont constituées des participations de :

- la profession	15 168 000 F
- la région Rhône-Alpes	5 300 000 F
- le département du Rhône	2 000 000 F
- la ville de Lyon	4 000 000 F
- la communauté urbaine de Lyon	6 800 000 F

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la profession à qui la Communauté urbaine vend le terrain d'assiette.

Cette opération s'inscrit d'abord clairement dans la requalification du quartier de l'Industrie à Vaise, dans le 9° arrondissement de Lyon. De par ses implantations industrielles, ce quartier devient un secteur phare de la métropole lyonnaise. La proximité du pôle d'Ecully où se situe déjà la composante technologique va dans le sens d'un réseau de compétences performant.

Plus largement, elle est l'une des composantes de l'ensemble du projet multisite de pôle textile, qui revêt donc, par son importance et ses enjeux économiques et financiers, un caractère exceptionnel. Il s'agit bien, aujourd'hui, d'engager la dernière opération de ce programme, en créant un véritable centre de ressource textile-habillement à vocation nationale et internationale, spécialisé dans le service aux entreprises, la création textile et la promotion internationale.

Dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, l'enjeu est double :

- aider au développement d'outils collectifs nécessaires à toutes les entreprises de ce secteur permettant d'apporter de la valeur ajoutée aux produits,
- renforcer l'image et le rayonnement de Lyon et de sa région textile en valorisant l'importante présence de produits haut de gamme, la forte capacité d'innovation et le savoir-faire pointu des industriels.

Issu d'un large partenariat où la région Auvergne pourrait s'impliquer afin de faire bénéficier ses industriels des services du pôle, la Communauté urbaine souhaite s'associer fortement à la réalisation du pôle textile de Lyon-Vaise, en raison de son impact économique dans une filière considérée comme prioritaire dans le plan de mandat.

4° - Le Calendrier -

Le calendrier prévisionnel prévoit un achèvement des travaux avec entrée dans les lieux à la fin de l'année 2001.

Ceci serait compatible avec l'échéancier suivant pour les versements de la contribution communautaire ferme et non révisable, effectués en fonction de la progression des travaux après service fait :

- 2 000 000 F en 2000,
- 3 800 000 F en 2001, dont 100 000 F pour les équipements et le transfert,
- 1 000 000 F en 2002.

5° - Les aspects juridiques -

Conformément à la délibération en date du 12 mai 1997, la profession exerce la maîtrise d'ouvrage de la réalisation immobilière, au moyen d'une SCI contrôlée par UNITEX, dont l'objet est la location et la gestion des immeubles dont elle est propriétaire.

A l'image de la démarche engagée pour la convention de site d'Ecully, une convention de financement déterminera, dans un second temps, les modalités de versement des subventions et instituera également un mécanisme de contrôle de l'affectation desdites subventions.

La SCI fera son affaire des opérations de construction ; elle aura, au besoin, recours pour cela à un maître d'ouvrage délégué.

Ce montage juridique permet aux collectivités de contrôler la nature et le montant de leur engagement financier ainsi que les modalités d'utilisation des sommes investies ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 12 mai 1997 et 27 mars 2000 ;

Où l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la participation de la Communauté urbaine à ce projet dans les modalités proposées ci-dessus dans le cadre de sa politique de développement économique en direction de la filière textile habillement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de site avec les partenaires du projet ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en place du projet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,